

qu'il n'en ait pas fait l'objet d'un ultimatum et voici pourquoi : c'est que cette chose, si petite en apparence, est grosse comme le monde, elle renferme en soi tous les principes de la souveraineté parlementaire.

En effet, l'histoire d'Angleterre, et voyez comment la Chambre des Communes est parvenue successivement à dominer la Couronne et la Chambre des Pairs, c'est uniquement parce qu'elle a été investie du vote des subsides et de la faculté souveraine de refuser le budget.

Comment a-t-il été amené à reconnaître cette souveraineté parlementaire ? Parce qu'il a accédé, entre autres choses, dans sa Charte, le veto souverain de l'impôt, et cette puissance délibérative en matière de finances réclamée pour la Consultation de Rome.

Mon Dieu ! je ne voudrais rien dire qui pût porter atteinte au moins du monde au respect que je lui dois, à l'autorité infaillible qu'il a sur toutes les consciences catholiques ; mais je suis obligé de le dire, il ne jouirait peut-être plus de cette grande et si juste popularité dont il a été investi par les acclamations unanimes de toutes les nations catholiques du moment où il est monté sur le trône apostolique.

Je ne parle pas de ces acclamations hypocrites qui ont été pour Pie IX que le signal de perfidie et de conspiration, je parle de cet enthousiasme sincère, universel, dont le monde catholique, hors de Rome, l'a salué et entouré. Si on voyait Pie IX profiter si peu de l'expérience douloureuse qu'il a faite et vouloir recommencer à courir les risques, les dangers de la situation où il s'est déjà trouvé ; si on le voyait rétablir, non pas même la liberté de la presse, non pas même la garde civique, mais seulement ce pouvoir parlementaire que le Motu proprio refuse, je dis humblement, sincèrement, que la confiance, la profonde et filiale constance que nous avons en lui serait alarmée ; je ne dis pas ébranlée, mais alarmée. (Mouvement.)

Permettez, je le disais tout à l'heure, qu'est-ce qui fait donc l'empire du Pape ? Je veux parler, comprenez-moi bien, de l'autorité dogmatique, infaillible, qui lui resterait toujours. Je parle de l'autorité personnelle du Pape actuel, de la popularité du Pape du moment ; cette autorité là serait ébranlée dans l'opinion des catholiques si on le voyait, après la grande et glorieuse épreuve qu'il a faite (et que je féliciterai toute ma vie d'avoir entreprise), si on le voyait recommencer cette carrière pleine de périls pour lui, pleine de pertes pour l'Eglise, pleine de périls pour la charge dont il n'est, après tous, comme il le dit lui-même chaque jour, que le dépositaire. (Assentiment à droite.) Et il faut bien, après tout, puisqu'on lui recommande tant de tenir compte pour quelque chose de ces catholiques.

Maintenant si, comme je le crois, il est établi que le suffrage délibératif accordé à la Consulte est identique avec le gouvernement parlementaire, je dis que le souverain-Pontife et ceux qui défendent sa politique ici, ont le droit d'opposer à la création, ou plutôt au rétablissement du pouvoir parlementaire dans l'Etat romain différents ordres d'objections que je vais rapidement parcourir devant vous. Ils ont d'abord le droit d'examiner quels sont ceux qui demandent ces institutions. Je parle des institutions parlementaires, de ce qu'on appelait tout à l'heure la monarchie représentative.

Or, il y a deux espèces d'hommes qui demandent ces institutions ; les premiers sont ceux qui les ont détruites en France ; ce sont ceux qui s'appellent les républicains de la veille.

Comment peuvent-ils demander en Italie des institutions qu'ils ont détruites en France ? (Rire d'assentiment à droite.)

Savez-vous pourquoi ils le sont ? J'en trouve l'explication dans un passage du journal le National, qui porte la date du 12 septembre 1849, la même date que le Motu proprio.

Une voix.—La concordance de date est curieuse. M. de Montalembert.—Voici ce que dit ce journal : "Quoi que fasse Pie IX, le peuple romain n'acceptera pas franchement les libertés nouvelles qui lui seront données ; il ne s'en servira que pour renverser le prince qui aura cru pouvoir les lui accorder et pour se débarrasser de son autorité." (Ah ! ah ! Hilarité prolongée à droite.)

probation à droite.) Maintenant, qu'avez-vous été rétablir à Rome ? Ce n'est pas un souverain, comme par exemple le grand-duc de Toscane, car vous n'avez pas été rétablir le grand-duc de Toscane quand il a été détrôné !

Ce n'est pas non plus, comme l'a dit l'honorable général Cavaignac, ce n'est pas un homme infiniment respectable.

A gauche.—Ah ! ah ! (Bruit.) M. de Montalembert.—Certes, le Pape est à la fois un souverain et un homme infiniment respectable ; mais je dis que ce n'est ni le souverain ni l'homme infiniment respectable que vous avez été rétablir ; c'est le Pape, le pontife, le chef spirituel des consciences catholiques que nous avons été rétablir.

Eh ! bien, maintenant, quel est votre intérêt après la grande œuvre que vous avez entreprise et accomplie ? c'est de rétablir et de maintenir le Pape dans la plénitude de son autorité morale sur les consciences catholiques que vous avez voulu servir et affranchir du plus grand des dangers. Mais, sachez-le bien, cette autorité morale peut être plus ou moins entière.

Je touche ici un sujet infiniment délicat. Si le Pape faisait les concessions que demandent l'honorable M. Victor Hugo et plusieurs autres membres de cette Assemblée...

Mon Dieu ! je ne voudrais rien dire qui pût porter atteinte au moins du monde au respect que je lui dois, à l'autorité infaillible qu'il a sur toutes les consciences catholiques ; mais je suis obligé de le dire, il ne jouirait peut-être plus de cette grande et si juste popularité dont il a été investi par les acclamations unanimes de toutes les nations catholiques du moment où il est monté sur le trône apostolique.

Je ne parle pas de ces acclamations hypocrites qui ont été pour Pie IX que le signal de perfidie et de conspiration, je parle de cet enthousiasme sincère, universel, dont le monde catholique, hors de Rome, l'a salué et entouré. Si on voyait Pie IX profiter si peu de l'expérience douloureuse qu'il a faite et vouloir recommencer à courir les risques, les dangers de la situation où il s'est déjà trouvé ; si on le voyait rétablir, non pas même la liberté de la presse, non pas même la garde civique, mais seulement ce pouvoir parlementaire que le Motu proprio refuse, je dis humblement, sincèrement, que la confiance, la profonde et filiale constance que nous avons en lui serait alarmée ; je ne dis pas ébranlée, mais alarmée. (Mouvement.)

Permettez, je le disais tout à l'heure, qu'est-ce qui fait donc l'empire du Pape ? Je veux parler, comprenez-moi bien, de l'autorité dogmatique, infaillible, qui lui resterait toujours. Je parle de l'autorité personnelle du Pape actuel, de la popularité du Pape du moment ; cette autorité là serait ébranlée dans l'opinion des catholiques si on le voyait, après la grande et glorieuse épreuve qu'il a faite (et que je féliciterai toute ma vie d'avoir entreprise), si on le voyait recommencer cette carrière pleine de périls pour lui, pleine de pertes pour l'Eglise, pleine de périls pour la charge dont il n'est, après tous, comme il le dit lui-même chaque jour, que le dépositaire. (Assentiment à droite.) Et il faut bien, après tout, puisqu'on lui recommande tant de tenir compte pour quelque chose de ces catholiques.

Maintenant si, comme je le crois, il est établi que le suffrage délibératif accordé à la Consulte est identique avec le gouvernement parlementaire, je dis que le souverain-Pontife et ceux qui défendent sa politique ici, ont le droit d'opposer à la création, ou plutôt au rétablissement du pouvoir parlementaire dans l'Etat romain différents ordres d'objections que je vais rapidement parcourir devant vous. Ils ont d'abord le droit d'examiner quels sont ceux qui demandent ces institutions. Je parle des institutions parlementaires, de ce qu'on appelait tout à l'heure la monarchie représentative.

Or, il y a deux espèces d'hommes qui demandent ces institutions ; les premiers sont ceux qui les ont détruites en France ; ce sont ceux qui s'appellent les républicains de la veille.

Comment peuvent-ils demander en Italie des institutions qu'ils ont détruites en France ? (Rire d'assentiment à droite.)

Savez-vous pourquoi ils le sont ? J'en trouve l'explication dans un passage du journal le National, qui porte la date du 12 septembre 1849, la même date que le Motu proprio.

Une voix.—La concordance de date est curieuse. M. de Montalembert.—Voici ce que dit ce journal :

"Quoi que fasse Pie IX, le peuple romain n'acceptera pas franchement les libertés nouvelles qui lui seront données ; il ne s'en servira que pour renverser le prince qui aura cru pouvoir les lui accorder et pour se débarrasser de son autorité." (Ah ! ah ! Hilarité prolongée à droite.)

Un membre.—Va pour le Motu proprio du National.

M. de Montalembert.—Je trouve les hommes qui parlent ce langage très logiques. Je ne dirai même pas qu'ils sont incompétents dans la matière. Au contraire, je le trouve très compétent. (Nouvelle hilarité.) Seulement, je déclare que leur opinion semble contre eux, qu'ils parlent pour ou qu'ils parlent contre, et qu'il faudrait que le Pape et ses conseillers fussent bien aveugles pour ne pas être éclairés par ces yeux aussi francs et aussi logiques.

Voilà pour la première classe de ceux qui demandent le gouvernement représentatif en Italie.

Maintenant, il y en a une autre ; et ceux-là sortent de la nombreuse classe d'hommes qui ont, non pas renversé le gouvernement parlementaire en France, mais qui l'ont, au contraire, aimé, servi, pratiqué. Je suis de ce nombre. J'ai aimé beaucoup ce gouvernement représentatif ; j'ai fait plus que l'aimer, beaucoup plus, j'y ai cru. J'ai cru de bonne foi, et même, si vous voulez que je vous l'avoue, j'y crois encore.... (Rire prolongé.)

Plusieurs voix.—Très bien ! très bien ! (Rumeurs à gauche.)

M. de Montalembert.—Je crois qu'en théorie, et vu l'imperfection humaine, c'est le meilleur des gouvernements. (Murmures.)

Permettez ; vous m'avez enseigné une pratique toute différente de la théorie (on rit), et, après avoir vu que ce gouvernement, conduit, dirigé comme il l'était de part et d'autre, dans le pouvoir et dans l'opposition, par les hommes éminents que je vois devant moi, M. Barrot, M. Thiers, M. Dufaure, M. Molé et tant d'autres ; après avoir vu que ce gouvernement, ainsi conduit, ainsi dirigé, avec toutes les conditions possibles de prospérité, de succès et de durée, a fini, comme vous l'avez vu, par une surprise qui l'a renversé net de fond en comble en un jour. (Vives réclamations à gauche.)

A droite.—Très bien ! très bien ! — C'est très vrai ! (Agitation.)

Un membre, au milieu du bruit.—C'est un escamotage !

M. de Montalembert.—Je dis qu'après avoir vu se terminer ainsi ce grand et puissant gouvernement constitutionnel en France par... vous ne voulez pas que je l'appelle une surprise, par une révolution qui l'a renversé... (Bruit à gauche.)

A droite.—Allez ! allez ! Très bien !

M. de Montalembert.—Après l'avoir vu finir de la sorte, je suis bien obligé de me dire à moi-même que là n'est pas la perfection en fait de politique, et je conçois, par conséquent, que le Pape ou tout autre Souverain, à qui j'aurais été tenté moi-même, en 1846 ou 1847, de conseiller le gouvernement représentatif, nous réponde : "Avant de le conseiller aux autres, vous avriez bien dû réussir à le garder vous-même." (Rire d'adhésion à droite.)

Une voix, à gauche.—Et la monarchie absolue, l'avez-vous su garder ?

M. de Montalembert.—Non, car je n'y ai jamais cru ; je ne l'ai jamais défendue nulle part.

Voilà pour les personnes qui recommandent le gouvernement constitutionnel au Pape et leurs deux catégories.

Mais j'ajoute qu'il y a une autre objection, plus puissante encore, tirée des expériences qu'on a faites à ce gouvernement constitutionnel en Italie.

Il y a encore un pays qui possède un gouvernement constitutionnel en Italie, c'est le Piémont. Quel usage a-t-on fait du gouvernement représentatif et de la souveraineté parlementaire ? Je vous prie de réfléchir à ceci, et d'y répondre, si vous le voulez.

Oui, il est venu un moment où le roi de Sardaigne a donné à son peuple le gouvernement constitutionnel qu'on veut aujourd'hui contraindre le Pape à accepter. Eh bien ! quel usage l'opposition ou la Chambre piémontaise a-t-elle fait de ce nouveau pouvoir ?

Elle a d'abord, comme vous savez, précipité le roi Charles-Albert dans la dénonciation de l'armistice avec les Autrichiens dans la catastrophe de Novare. Et puis, comment a-t-elle supporté ce malheur ? Vous souvenez-vous du tableau qu'a fait, à cette tribune même, notre honorable collègue M. Drouyn de Lhuys, à l'Assemblée constituante, qui était quelque peu plus tolérante que vous, Messieurs ? (Approbation à droite.)

Vous vous souvenez du tableau qu'il a tracé de cette opposition piémontaise qui, lorsque les Autrichiens faisaient mine d'entrer par une des portes de Turin, comme par cette porte-là, s'en allait par celle-ci. (Mouvement.)

Vous souvenez-vous de ce tableau ? Pour moi, il est resté gravé dans ma mémoire.

M. Bixio.—Il n'a pas dit cela ! (Réclamations et mouvements divers.)

(A Continuer.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 21 NOVEMBRE, 1849.

Les journaux du Nouveau-Brunswick, contiennent le Rapport des délégués de cette province, à l'Association de la Ligue qui a siégé à Montréal. L'Association de cette province est entrée avec ardeur dans

la question de réduction des salaires des fonctionnaires publics. La liste suivante contient l'échelle des salaires, qu'un comité spécial de l'Association, suggère au gouvernement d'adopter.

Table listing salaries for various government positions: Au lieutenant gouverneur et son secrétaire privé (1500), Juge en Chef (750), Juges de la Cour Suprême (600), Secrétaire Provincial et Greffier du Conseil exécutif (400), Greffier, Procureur général (250), Solliciteur général (100), Arpentier-général (400), Auditeur-général (250), Trésorier Provincial (500).

Le rapport du comité fait main-basse sur l'office de receveur-général, cet officier n'étant pas nécessaire, au service public, suivant le rapport.

L'association n'a pas voulu s'arrêter en si beau chemin, elle s'est aussi occupée d'un grief sérieux, c. a. d. des dépenses de la saison des deux branches de la Législature du Nouveau Brunswick, qu'elle évalue à £9000; Le comité, considérant que les membres ont droit à une allocation raisonnable pour rencontrer leur déboursés et rien de plus ; et ne voulant pas que les membres du Parlement fassent une économie suffisante dans le cours d'une session pour subvenir à tous les besoins de la famille pendant tout le reste de l'année. Tandis que l'on était en train de suggérer, on n'a rien oublié ; et le comité s'est occupé de fixer le nombre de jours que devait siéger le Parlement c. a. d. à 50 jours. Il alloue aux membres du Parlement 10s. par jour. Les dépenses de transport pour 30 membres ne devant pas outrepasser,

Table listing salaries for legislative positions: L'orateur aurait (100), Les Greffiers (300), L'orateur du Conseil Législatif (100), Les Greffiers de do. (200), Les contingents pour impression pour les deux chambres (500).

Il est assurément à désirer, qu'il se fasse des diminutions dans les salaires payés à certains officiers publics dans nos colonies mais il ne faudrait pas être par trop parcimonieux, et retrancher indistinctement, car indubitablement le public en souffrirait.

COMMERCE.

Un fait qui semble passer inaperçu, mais dont les conséquences et le résultat, suivant nous, ont une signification des plus importantes pour notre ville, a eu lieu dans le cours de cette été à trois reprises différentes, et va se répéter souvent, très souvent l'année prochaine. Des goélettes venant de Toronto, et autres villes du Haut-Canada, chargées de riches produits, formant des cargaisons considérables, se sont rendus en droite ligne à Halifax, d'où, après y avoir déposé leur chargements, elles sont remontées au Haut-Canada avec les produits des Isles, et du poisson, de Phuille et autres produits de la Nouvelle-Ecosse. Avec les moyens, cette entreprise va nécessairement s'agrandir, se développer, le nombre des vaisseaux, des produits augmentera, ce sera d'autant moins pour notre ville, ce sera autant de perdu pour nos marchands, et avant peu Halifax pourrait bien être le port où les Hauts Canadiens iraient décharger leurs effets et chercher leurs huiles, leurs poissons, etc.

Le marché de Québec, n'offre pas assez de ces produits très recherchés par les marchands du Haut Canada, on y trouve pas le bas prix, le choix et l'abondance du marché d'Halifax. De là la raison de s'y rendre. Quel serait le moyen d'obvier à ce mal pour notre ville. Ne serait-ce pas d'y appeler ces produits en abondance. Le marchand intéressé aimera à profiter de cette source de profit, mais seul il ne détournera pas l'élan donné vers Halifax, il faudrait qu'une prime fut accordée et payée au port de Québec, à tout marchand, pêcheur ou autre, qui importerait en cette ville aucune bonne qualité de poisson, et que cette prime se payât pour toute quantité qui ne serait pas au-dessous d'un quintal. Les bonnes huiles devraient recevoir le même encouragement. De cette manière, il serait possible de ramener au port de Québec, une branche de commerce si importante autrefois, et aujourd'hui presque nulle, et ensuite ce qui est d'une importance majeure, nos pêcheries du golfe, cette source inépuisable de richesse, qui sera encore en plein rapport, lorsque déjà auront disparus nos bois de commerce, nos alcalis, nos bleds, etc., recevraient une impulsion nouvelle et nécessaire, si on désiro qu'elles ne disparaissent pas entièrement entre les mains des étrangers qui s'en emparent tous les jours. Si ce remède n'est pas adopté, qui soit si les habitants du Far West qui commencent à fréquenter notre port avec leurs produits, ne se rendront pas tout droit à Halifax, et on néglige de leur mettre sous la main, ces articles qui sont en si grande demande en ces lieux ? Il nous paraît important d'attirer l'attention du public sur ces faits, afin que la Législature intervienne et protège par une loi, cette industrie, si prochainement elle doit être une source permanente de prospérité et de richesse.

M. de Lamartine vient de publier la 12e livraison du Conseiller du Peuple sous le titre de : L'ATHÉISME DANS LE PEUPLE. C'est une admirable paraphrase de la parole du roi-prophète : "La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse." Dans le magnifique langage qui ne lui fait jamais défaut, M. de Lamartine expose à ses lecteurs : Que dans tous les pays, dans tous les temps, l'esprit de liberté et l'amour du peuple, qui sont une même chose, n'ont pu trouver de racine profonde que dans l'amour de Dieu. Il signale comme ennemis du peuple et de la République tous ceux qui ont osé nier le Dieu de nos pères, outrager, proscrire son culte ; et les sophistes du 18e siècle qui prêchaient une philosophie, dont le mot était : Tout meurt avec le corps ; et les économistes, les savants, qui sans souci d'une autre vie, absorbent leur pensée dans l'amélioration matériel ; et les révolutionnaires de 93, iconoclaste et persécuteurs de prêtres ; et le grand despote, qui fit de la religion un instrument de règne si puissant. En suite il jette les yeux sur les révélations des docteurs socialistes ; il les montre, se résumant en promesses d'une ample pâture, d'un partage égale de jouissances corporelles. "Eh vous, mes concitoyens, dit-il en terminant, prenez garde au matérialisme aboutissant à toutes les doctrines de salaires, de viande et de vin, que nous prêchent pour unique espérance les corrupteurs de l'âme du peuple ; bientôt ils feront de vous des serfs de vos besoins ! Cherchez Dieu, c'est votre nature, c'est votre grandeur ; mais ne le cherchez pas dans les grossièretés, car Dieu n'est pas en bas il est en haut."

Cette œuvre nouvelle de M. de Lamartine est un grand service rendu à la civilisation et à la religion.

ACCIDENT.—Un accident bien déplorable a eu lieu le 13 novembre, à la Nouvelle-Orléans. La chaudière du Steamer Louisiana, a fait explosion, et un grand nombre de personnes ont été tuées ou blessées. On porte le nombre des personnes mortes dans cette accident à 100. Dans le même moment, le steamer Storm éprouvait un accident, qui a coûté la vie à plusieurs de ses passagers.

La Gazette Officielle de samedi dernier, contient une proclamation qui proroge le Parlement Provincial, pour le 24 décembre, mais non pour la dépêche des affaires. On pense que les chambres ne seront pas convoquées avant le commencement du mois de mars.

Une ligne télégraphique est maintenant en opération entre Halifax et Boston.

Nous avons reçu ce matin, nos journaux d'Europe ; nous en profiterons au prochain numéro.

Voici un fait qui ne manquera pas d'un certain intérêt pour les amateurs de rapprochements historiques et curieux. Depuis 1789, toutes les révolutions en France se sont accomplies sous des papes portant le nom de Pie :

- Louis XVI a été détrôné sous Pie VI, Le Directoire renversé sous Pie VI, Napoléon est tombé sous Pie VII, Charles X détrôné sous Pie VIII, Et enfin Louis-Philippe sous Pie IX, La suite à un très prochain numéro.

CONSEIL EXECUTIF.—Nous avons déjà dit, d'après le Globe que le ministère avait intention de réduire le nombre des conseillers de Son Excellence pour épargner quelques salaires. On parle de l'arrangement suivant, pour effectuer cette épargne. L'hon. M. Caron serait à la fois président du conseil exécutif et l'orateur du conseil législatif pour un seul salaire. L'hon. M. Taché, receveur-général, l'hon. M. Merritt seul commissaire des navires publics, et l'hon. M. Cameron serait fait collecteur des douanes à Toronto. Cet arrangement épargnerait deux salaires.

NOMINATION DES JUGES POUR LE BAS-CANADA.—Le Globe annonce que les nominations suivantes sous le nouveau bill de judicature vont être gazettées de suite : Banc de la Reine, (ou cour d'appel) sir James Stuart, juge en chef ; ses collègues seront MM. le juge Rolland, le juge Panet, et le juge Aylwin. Le juge J. Stuart et le juge Panet siégeront à Québec ; MM. Rolland et Aylwin à Montréal. Ils siégeront tous les quatre ensemble durant le terme.

La cour supérieure, sera composée de MM. les juges Bowen, on chef, Dominique Mondelet, Day, Gardner, Smith, Vanfelson, Baquet, Charles Mondelet, Meredith et autre qui n'est pas encore nommé. MM. Bowen, Baquet et Meredith résideront à Québec ; MM. Day, Smith, Vanfelson et Charles Mondelet, à Montréal ; M. Gardner, à Sherbrooke ; et M. Dominique Mondelet, aux Trois Rivières.

Minerve de lundi.

ACCIDENT DÉPLORABLE.—Nous regrettons d'avoir à enregistrer un de ces accidents dont le récit seul peut faire frémir. M. Etienne Bonneville de la paroisse de Longueuil, s'était occupé à dételier ses chevaux de sa charrue, samedi dernier, lorsqu'ils